



NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (RAN)
AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (AFI)**

Durban (Afrique du Sud), 24 – 29 novembre 2008

**Point 4 : État actuel de la sécurité de l'aviation et des activités connexes dans la Région
Afrique-océan Indien (AFI) (Comité sur la sécurité)**

ACTIVITÉS, ASSISTANCE, ORGANISMES DONATEURS

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE
SOUTIEN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU DÉVELOPPEMENT (ISD) : RÉOLUTION
DES CARENCES DE LA SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note contient un rapport sur l'état d'avancement des activités menées dans la Région AFI au titre du Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD) et visant à faciliter la fourniture d'assistance aux États et aux systèmes de sécurité régionaux, aux fins de résoudre les carences relevées par les audits OACI de supervision de la sécurité. Elle décrit aussi l'assistance apportée par l'ISD au soutien du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique.

Outre l'assistance dans le domaine de la supervision de la sécurité, la présente note analyse d'autres activités connexes entreprises par l'ISD concernant le partage et l'échange de renseignements critiques pour la sécurité et la promotion de partenariats et d'alliances avec des institutions financières et d'autres parties prenantes pour la mobilisation des ressources. Pour ce qui est de la transparence, la note rend compte aussi des activités qui ont été menées comme suite aux recommandations de la Commission d'examen des résultats d'audit (ARRB) dans les États où les audits OACI de la supervision de la sécurité ont relevé un niveau important de carences.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 4.

1. INTRODUCTION

1.1 Comme suite aux Résolutions de l'Assemblée A36-2, *Stratégie unifiée pour résoudre les carences en matière de sécurité*, et A36-3, *Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD) – Sécurité*, le Programme ISD a été créé pour apporter soutien et assistance aux États dans leurs efforts pour rectifier les carences en matière de supervision de la sécurité relevées par

les audits de l'OACI et d'autres mécanismes de supervision de la sécurité. Pour l'essentiel, le Programme comprend les quatre éléments suivants :

- a) assistance aux États et promotion de la mise sur pied de systèmes régionaux de supervision de la sécurité pour inclure les organisations régionales de supervision de la sécurité et les Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP) ;
- b) partage et échange de renseignements critiques pour la sécurité par le biais de l'Échange de renseignements sur la sécurité des vols (FSIX) ;
- c) promotion de partenariats et d'alliances avec les agences de financement internationales et régionales et d'autres parties prenantes ;
- d) activités liées aux procédures de l'OACI pour la transparence et la divulgation en ce qui concerne des défauts importants de conformité en supervision de la sécurité, y compris le soutien que le Programme ISD apporte à la Commission d'examen des résultats d'audit (ARRB).

1.2 L'ISD a également joué un rôle actif dans le soutien du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) ainsi que dans la mise en œuvre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde et de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde, deux éléments constitutifs du Plan AFI.

2. ANALYSE

2.1 Le Programme ISD facilite l'octroi d'une assistance aux États et aux organisations régionales de supervision de la sécurité pour la résolution de carences liées à la sécurité et pour la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP). Ceci comprend l'assistance pour l'examen des plans d'action correctrice et des programmes de travaux, la formation, la liaison avec les groupes régionaux et les États voisins en ce qui concerne l'assistance, l'identification des donateurs et l'établissement de partenariats entre ces donateurs et les États et organisations régionales, ainsi que d'autres mesures pour donner suite à des préoccupations précises relevées par l'ARRB. De plus, l'ISD travaille avec la Direction de la coopération technique (TCB) dans l'élaboration et le suivi de projets d'assistance technique, et dans l'examen de candidatures à des postes techniques dans le cadre de projets. Des descriptifs de projet pour le financement provenant de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS) et des États donateurs ont également été coordonnés et approuvés.

2.2 Le Programme ISD a facilité la fourniture d'assistance à un certain nombre d'États africains. Il a rempli ce rôle en mettant en chantier des projets qui, en collaboration avec la TCB de l'OACI, ont mené à l'affectation d'inspecteurs des opérations aériennes et de la navigabilité, en vue de renforcer la capacité de supervision de la sécurité. Le Programme ISD, avec la TCB, assure également un suivi de la réalisation des projets afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

2.3 Le Programme ISD continue de faciliter et de coordonner le soutien technique pour la mise en œuvre des COSCAP en Afrique. Il y parvient en participant aux réunions du Comité directeur, en élaborant des propositions de projets et en apportant de l'assistance. Cette activité, menée en coopération étroite avec les bureaux régionaux de l'OACI en Afrique, la TCB, les États donateurs et les institutions internationales, a renforcé les initiatives en matière de sécurité à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale. À cet égard, le Programme a joué un rôle majeur en facilitant la fourniture d'une formation approuvée par l'OACI des inspecteurs publics de la sécurité (GSI) à l'intention du personnel COSCAP des États du Groupe de l'accord de Banjul (BAG). Les cours dans

les domaines opérations aériennes, certification de la navigabilité des aéronefs et formation des formateurs ont été menés à bien par le COSCAP. Les premiers cours de formation donnés par les instructeurs des États du BAG ont aussi été validés après observation par la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis.

2.4 Un nouveau projet a été mené à bien au titre du Programme ISD pour fournir au COSCAP-BAG un site web à accès sécurisé par mot de passe qui sert aussi de plateforme pour un système de comptes rendus confidentiels et volontaires d'incidents (CVIRS). Ces renseignements seront analysés par le COSCAP et serviront à repérer et à résoudre les carences en matière de sécurité dans la sous-région. L'outil est aussi mis à la disposition des autres systèmes régionaux de supervision de la sécurité.

2.5 Plus récemment, le Programme ISD a contribué également à l'élaboration et à la réalisation du Plan AFI. Le personnel ISD a participé à la rédaction du Plan et il a contribué activement à la réalisation de l'analyse des écarts visant à repérer les lacunes en matière de supervision de la sécurité à combler au moyen des plans d'action régional, sous-régional et national et des projets au titre du Plan. Le Programme ISD a aussi participé activement au premier atelier tenu en Afrique sur la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (Abuja, Nigéria, du 14 au 16 avril 2008) et il aide actuellement aux préparatifs d'autres ateliers prévus pour 2008.

2.6 Les stratégies pour fournir de l'assistance et des orientations aux États et pour harmoniser les ressources des différentes parties prenantes et des différents donateurs sont, par ailleurs, une partie importante du Programme ISD. En ce qui concerne l'assistance aux États africains, l'OACI s'est associée en partenariat avec les agences de financement, telles que la Banque mondiale, ainsi qu'avec un certain nombre d'États donateurs. Pour renforcer davantage le Programme de partenariats et d'alliances de l'ISD et pour veiller à ce que les efforts d'assistance, y compris les efforts déployés dans la Région AFI, soient correctement coordonnés entre eux, l'OACI a mis au point la Base de données internationale des projets d'assistance (IDAP), dont un prototype fait actuellement l'objet d'essais. Cette base de données sert de référence pour les renseignements sur les activités d'assistance en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation assurées par l'OACI et d'autres parties prenantes intéressées. Elle est conçue de manière à mettre en évidence les projets d'assistance qui sont complémentaires ou se chevauchent, afin d'améliorer l'efficacité en éliminant les redondances et les doubles emplois.

2.7 Le FSIX facilite l'échange et la diffusion de renseignements liés à la sécurité et encourage la transparence. De nombreux documents de référence et documents sur la supervision de la sécurité, ainsi que des rapports d'audit de la supervision de la sécurité dans les États, continuent d'être mis à disposition sur le FSIX. Tous les États contractants africains ont consenti à ce que les renseignements sur leurs résultats d'audit soient diffusés par le FSIX. D'autres formes de renseignements critiques pour la sécurité sur le site web FSIX comprennent une liste d'aéronefs qui ne sont pas en bon état de navigabilité et qui ont été radiés des registres d'immatriculation ; nombre de ces aéronefs figuraient sur les registres d'États africains. Le FSIX permet également aux États de télécharger des éléments indicatifs de l'OACI, des outils liés à la sécurité et des documents de réglementation élaborés par d'autres États, et il fournit des liens aux sites web du COSCAP et d'autres sites web offrant des documents techniques et des éléments d'orientation.

2.8 En application de la Résolution A35-7 de l'Assemblée, *Stratégie unifiée pour résoudre les carences en matière de sécurité*, une procédure pour la transparence et la divulgation de renseignements relatifs à des défauts importants de conformité aux SARP concernant la sécurité a été approuvée par le Conseil à sa 175^e session, en juin 2005, et diffusée aux États en août de la même année. Par la suite, le Secrétaire général a créé l'ARRB pour qu'elle recommande des mesures à prendre dans le cas des États qui ne peuvent pas remplir leurs obligations en matière de supervision de la sécurité y compris, s'il y a lieu, leur renvoi au Conseil de l'OACI pour délibérations plus poussées en vertu de l'article 54, alinéa j), de la Convention de Chicago.

2.9 L'ISD travaille avec les États renvoyés à l'ARRB pour veiller à ce que des mesures immédiates soient prises pour assurer la sécurité et apporter une assistance à court terme afin de renforcer les capacités de supervision de la sécurité. Des 25 États renvoyés à l'ARRB jusqu'à maintenant pour des questions de sécurité, 18 sont des États contractants africains. Les activités de l'ISD à cet égard comprennent un rôle actif dans la mise en chantier, la planification et le suivi de projets visant à renforcer les capacités de supervision de la sécurité des États intéressés. L'ISD a également contribué pour beaucoup dans la mobilisation du financement requis pour la réalisation des projets d'assistance.

3. CONCLUSION

3.1 Les États africains sont encouragés à tirer parti des services fournis par le Programme ISD en ce qui concerne la facilitation de l'assistance aux États pour la rectification de carences en matière de supervision de la sécurité. En outre, les États africains devraient œuvrer avec le Programme ISD pour établir des partenariats et des alliances avec l'industrie, les institutions financières et les organisations régionales aux fins de la mobilisation des ressources nécessaires aux projets d'assistance. Les États devraient aussi faire appel au FSIX pour le partage et l'échange de renseignements critiques pour la sécurité. La réunion est donc invitée à adopter la recommandation suivante :

Recommandation 4/x — Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement

Il est recommandé que les États tirent parti de l'ISD pour faciliter l'octroi d'assistance en vue de la rectification des carences en matière de supervision de la sécurité relevées par les audits de l'OACI et promouvoir l'établissement de partenariats et d'alliances aux fins de la mobilisation de ressources.

4. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

4.1 La réunion est invitée :

- a) à noter les renseignements donnés dans la présente note sur l'état d'avancement des activités menées au titre du Programme ISD en ce qui concerne l'assistance apportée aux États africains ;
- b) à approuver le projet de recommandation figurant au paragraphe 3.1 ci-dessus.